



Les chiffres clés de la VAE en Auvergne-Rhône-Alpes

—
DONNÉES 2022

Sommaire

Introduction.....	P. 4
1. Les certificateurs : les diplômés de l'Éducation Nationale et du Sanitaire et Social majoritairement recherchés par le public...	P. 5
2. La recevabilité : diminution du nombre de dossiers déposés et du nombre de dossiers déclarés recevables.....	P. 6
3. Diminution du nombre de personnes présentées en jury.....	P. 7
4. Profil des candidats présentés en jury	P. 8
5. Les résultats : la validation totale reste majoritaire et centrée sur le niveau 4 de certification.....	P. 9
6. Annexe : Organismes certificateurs régionaux ayant contribué à cette publication.....	P. 11

INTRODUCTION

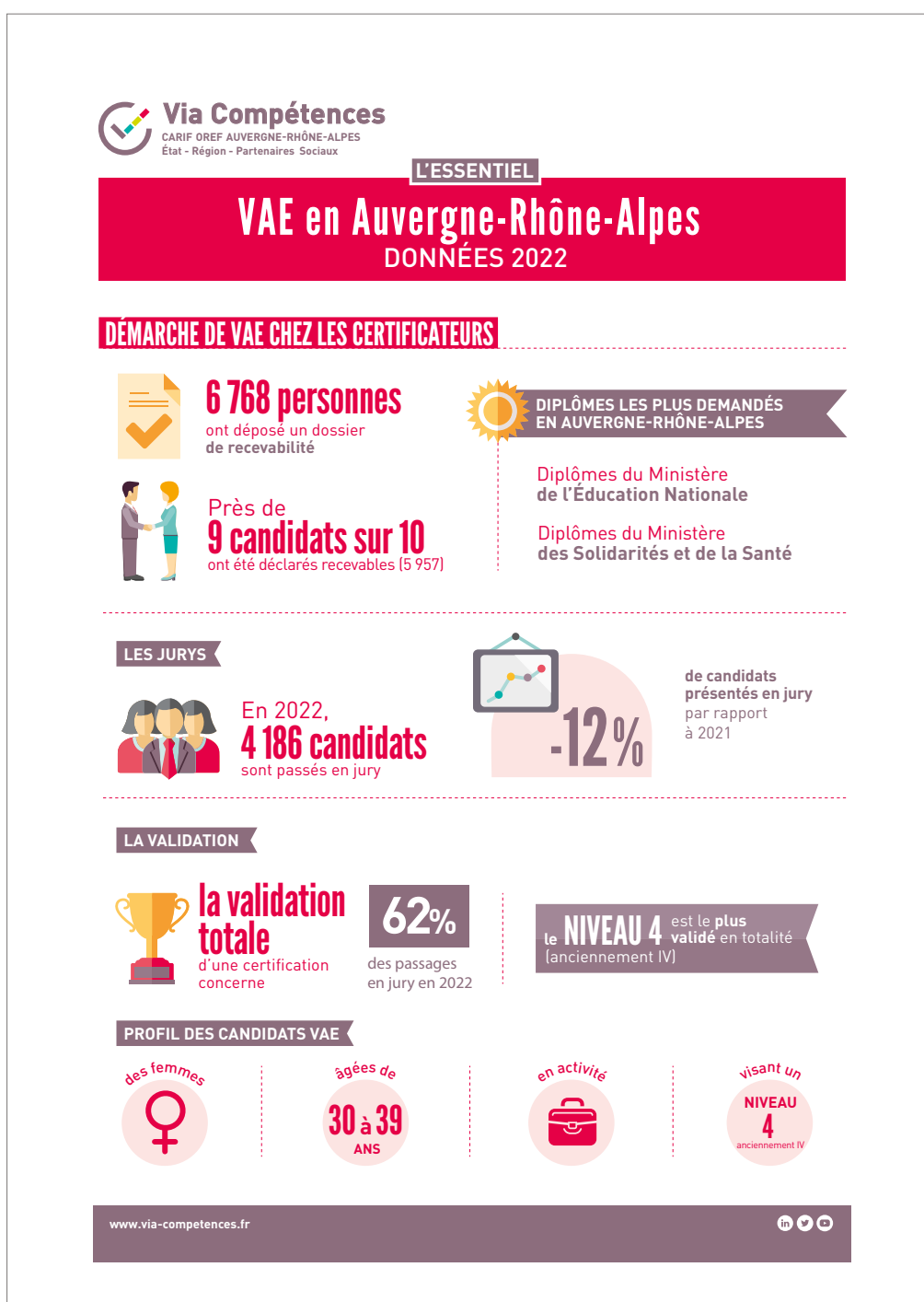
Combien de candidats se sont engagés dans un parcours de VAE en 2022 ? Combien ont obtenu un titre ou un diplôme ? Qui sont-ils ? Quelles sont les principales certifications recherchées ?

Via Compétences, dans le cadre de sa mission de cellule ressource régionale en VAE, produit chaque année le tableau de bord synthétisant les données VAE en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce bilan a été réalisé grâce aux données fournies par les principaux certificateurs régionaux. Il n'est pas le reflet exhaustif de l'activité de validation en Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, certaines données ne sont pas à ce jour collectées par la cellule

ressource régionale (activité VAE des branches professionnelles, d'organismes de formation privés, du ministère de la Culture notamment). Par ailleurs, les personnes qui ont engagé une démarche de VAE auprès d'un organisme certificateur hors région ne sont pas ici prises en compte.

Malgré ces quelques réserves, **le bilan est représentatif de l'activité de validation des principaux organismes certificateurs régionaux** sur une année civile. Il s'agit d'une photographie du nombre de personnes engagées dans un parcours VAE en 2022 à chaque étape de ce parcours.



1 LES CERTIFICATEURS : LES DIPLÔMES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DU SANITAIRE ET SOCIAL MAJORITAIREMENT RECHERCHÉS PAR LE PUBLIC

6 768 dossiers de recevabilité ont été **déposés** en 2022 en Auvergne-Rhône-Alpes.

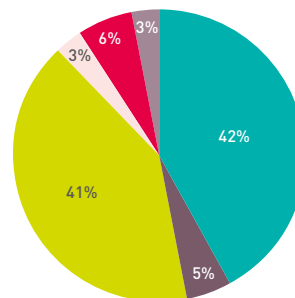
Au moyen d'une analyse à champ constant, nous notons une diminution du nombre de demandes de VAE déposées auprès des certificateurs (-11% par rapport à 2021). Une diminution est à noter sur l'ensemble des certificateurs à l'exception du Sanitaire et Social qui progresse de 5 points.

Les **diplômes de l'Éducation Nationale** (-1 point par rapport à 2021) et **ceux du Sanitaire et Social** (+ 5 points par rapport à 2021) sont majoritairement visés et représentent **respectivement 42% et 41% de la demande**.

On peut noter que pour ces 2 certificateurs, les diplômes visant le secteur social restent les plus demandés. Il s'agit du **Diplôme d'État d'aide-soignant** ou du **Diplôme d'État d'éducateur spécialisé**.

Les diplômes de niveaux 6, 7 et 8 (anciennement I et II), majoritairement dans le **domaine tertiaire**, de l'Enseignement supérieur représente 6% des demandes (-3 points par rapport à 2021). Arrivent ensuite les **titres professionnels** du Ministère du Travail qui représentent 5% de la demande (-1 point par rapport à 2021). Les titres « Jeunesse et Sport » avec 3% des demandes, comme en 2021, clôturent le top 5 des certificateurs. Le **BPJEPS**, de niveau 4 (anciennement IV), y est majoritairement représenté.

> Poids des certificateurs dans la demande de recevabilité VAE en 2022



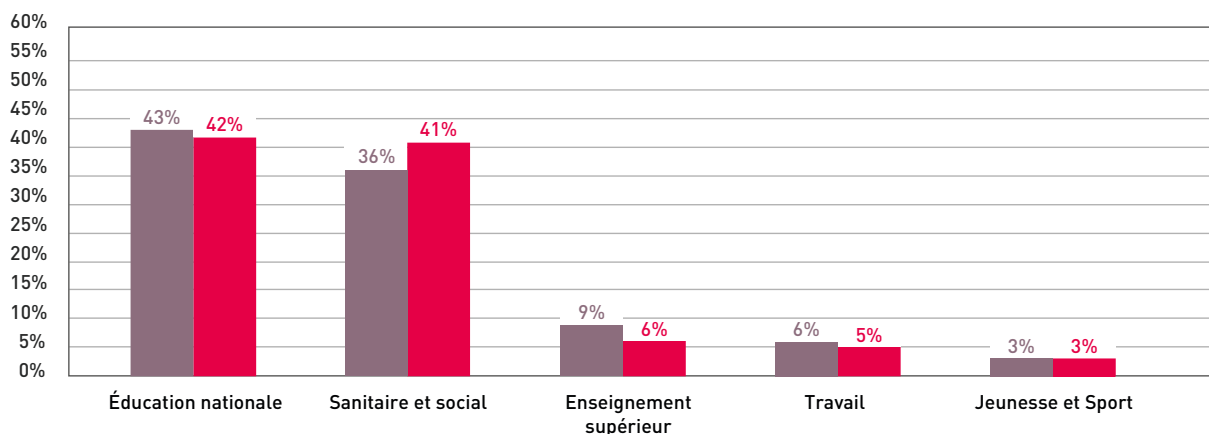
LÉGENDE :



* l'Enseignement supérieur regroupe les Universités (sauf Lyon 1), VetAgro Sup, le CNAM et les grandes écoles.

** dont 2% : Agriculture.

Évolution 2021-2022 du poids de certificateurs dans la demande de recevabilité VAE



LÉGENDE :



TOP 5 DES CERTIFICATIONS LES PLUS DEMANDÉES :

- Diplôme d'État d'aide-soignant (615)
- Diplôme d'État d'éducateur spécialisé (361)
- Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (306)
- Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (236)
- Diplôme d'État de moniteur éducateur (218)

LA RECEVABILITÉ : DIMINUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS DÉPOSÉS ET DU NOMBRE DE DOSSIERS DÉCLARÉS RECEVABLES

> Nombre de dossiers de VAE déposés et déclarés recevables en 2022

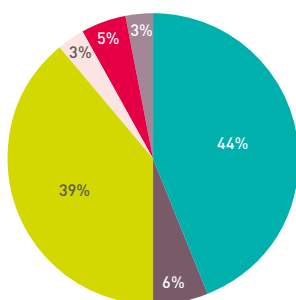
	Nombre de dossiers déposés	Nombre de dossiers déclarés recevables
Académie de Clermont	433 [-1%]	372 [-12%]
Académie de Grenoble	1 253 [-14%]	1 190 [-21%]
Académie de Lyon	1 124 [-20%]	1 090 [-21%]
Agriculture	152 [-17%]	128 [-28%]
Enseignement supérieur*	427 [-24%]	302 [-21%]
Jeunesse et Sport	216 [-16%]	172 [-22%]
Sanitaire et Social	2 762 [-1%]	2 312 [-4%]
Travail	358 [-18%]	349 [-20%]
Autres certificateurs	43 [-57%]	42 [-54%]
TOTAL	6 768 [-11%]	5 957 [-15%]

Note de lecture : les chiffres en couleur montrent l'évolution entre 2021 et 2022.

* l'Enseignement supérieur regroupe les Universités (sauf Lyon 1), VetAgro Sup, le CNAM et les grandes écoles. Les données de l'Université Lyon 1 en 2021 et les données pour le CNAM en 2022 ont été retirées pour le calcul des évolutions.

Le nombre de dossiers déposés n'est pas à mettre en lien avec le nombre de dossiers déclarés recevables. En effet, les cohortes ne sont pas les mêmes car le tableau de bord est une photographie sur une année civile des personnes engagées par un parcours de VAE à chaque étape de ce parcours.

> Répartition des demandes de VAE recevables par certificateur en 2022



LÉGENDE :

■ Éducation Nationale	■ Jeunesse et Sport
■ Travail	■ Enseignement supérieur*
■ Sanitaire et Social	■ Autres certificateurs**

* l'Enseignement supérieur regroupe les Universités (sauf Lyon 1), VetAgro Sup, le CNAM et les grandes écoles.

** dont 2% : Agriculture.

6 768 dossiers de demande de recevabilité VAE ont été **déposés** en 2022, -11% par rapport à 2021.

5 957 demandes de recevabilité VAE ont été déclarés **recevables**, -15% par rapport à 2021.

Les données relatives à la recevabilité en 2022 sont proches de celles de 2020 et marquent un net repli après la reprise de 2021.

Tous certificateurs confondus, le **taux de recevabilité** VAE est stable à **88%** avec des écarts importants entre certificateurs mais qui se réduisent avec les années.



LA RECEVABILITÉ

La recevabilité rend officielle la demande de VAE auprès d'un organisme certificateur. C'est une procédure obligatoire, prévue par la loi qui permet de vérifier que les conditions requises et les preuves de celles-ci sont bien remplies.

Un dossier de VAE est dit recevable si le champ des expériences du candidat et leur durée correspondent bien aux conditions fixées par les textes régissant la certification visée.

3

DIMINUTION DU NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTÉES EN JURY

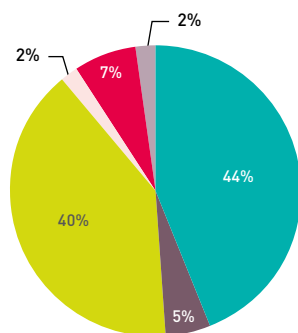
> Nombre de personnes présentées en jury en 2022

	Personnes présentées en jury
Académie de Clermont	208 (+1%)
Académie de Grenoble	777 (-15%)
Académie de Lyon	846 (-13%)
Agriculture	89 (-23%)
Enseignement supérieur*	286 (+6%)
Jeunesse et Sport	79 (-37%)
Sanitaire et Social	1 677 (-16%)
Travail	200 (+186%)
Autres certificateurs	24 (-71%)
TOTAL	4 186 (-12%)

Note de lecture : les chiffres en couleur montrent l'évolution entre 2021 et 2022.

* L'Enseignement supérieur regroupe les Universités (sauf Lyon 1), VetAgro Sup, le CNAM et les grandes écoles. Les données de l'Université Lyon 1 pour 2021 et les données pour le CNAM en 2022 ont été retirées pour le calcul des évolutions.

> Poids des certificateurs dans la présentation en jury en 2022



L'Éducation Nationale représente **44% des passages en jury** (+1 point par rapport à 2021), suivi par **le Sanitaire et Social** dont la part représente **40%** (-1 point par rapport à 2021) et **l'Enseignement supérieur** 7% [-1 point par rapport à 2021]. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports perd 1 point par rapport à 2021 et le Ministère de l'Agriculture reste stable.

LÉGENDE :

■ Éducation Nationale	■ Jeunesse et Sport
■ Sanitaire et Social	■ Travail
■ Enseignement supérieur*	■ Autres certificateurs**

* L'Enseignement supérieur regroupe les Universités (sauf Lyon 1), VetAgro Sup, le CNAM et les grandes écoles.

** dont 2% : Agriculture.

PROFILS DES CANDIDATS PRÉSENTÉS EN JURY

SITUATION PROFESSIONNELLE



80 %
en activité



10 %
demandeurs d'emploi



10 %
autre ou
non renseigné

ÂGE

Les moins de

25
ANS

2%

âgés de

25-29
ANS

12%

âgés de

30-39
ANS

35%

âgés de

40-49
ANS

32%

Les plus de

50
ANS

18%

NIVEAU VISÉ



LE NIVEAU 4
(anciennement IV)
est le plus visé
cette année (41%)

GENRE



27%
d'hommes



73%
de femmes

LIEU DE RÉSIDENCE



96%
vivent en Auvergne-Rhône-Alpes



4%
vivent hors région ou non renseigné

La VAE est un dispositif plutôt féminin : plus de **7 candidats sur 10 sont des femmes**. Ce constat est à mettre en relation avec les diplômes visés dans le secteur Sanitaire et Social notamment.

Le niveau 4 (anciennement IV) **est le plus visé** avec 41% des diplômes, suivi par le niveau 6 (anciennement II) avec 20% comme en 2021 et les niveaux 5 et 3 qui respectivement représentent 17% et 15% des diplômes visés.

Les candidats sont majoritairement en activité (80%) et 10% d'entre eux sont demandeurs d'emploi.

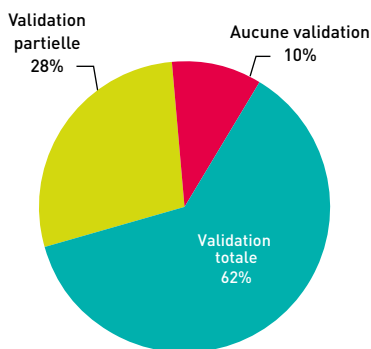
Plus d'un tiers des candidats a **entre 30 et 39 ans** suivi de près par la tranche d'âge 40-49 ans.

Les candidats de 50 ans et plus représentent quant à eux 18% du total. Les jeunes de moins de 29 ans sont sous-représentés avec seulement 2% de moins de 25 ans.

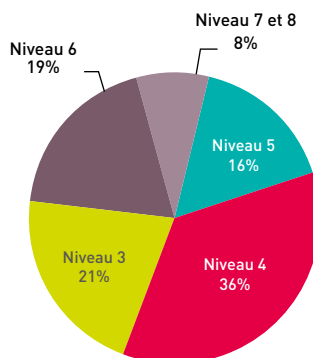
5

LES RÉSULTATS : LA VALIDATION TOTALE RESTE MAJORITAIRE ET CENTRÉE SUR LE NIVEAU 4 DE CERTIFICATION

> Répartition des décisions à l'issue du jury en 2022



> Pourcentage de validation totale selon le niveau de diplôme



LA VALIDATION

- **62%** des personnes passées en jury obtiennent une **certification totale**
- Le niveau **le plus validé** : **niveau 4** (anciennement IV) avec 36% du total



LES DÉCISIONS DU JURY

En fin de parcours, le jury statue sur :

- Une validation totale : obtention intégrale de la certification.
- Une validation partielle : obtention d'une partie de la certification. Le jury se prononce sur les compétences acquises et aussi pointe celles qui devront être acquises ultérieurement notamment par la formation ou l'expérience.
- Aucune validation : les expériences et les acquis ne correspondent pas au niveau de compétences exigé par la certification. Et cela sans présager du professionnalisme de la personne.
- En cas de validation partielle et de non-validation, le jury doit également formuler des préconisations.

Les décisions de validation sont stabilisées. 6 personnes sur 10 valident totalement la certification visée, 3 la valident partiellement et 1 n'obtient aucune validation.

> Répartition des décisions de validation par certificateur en 2022

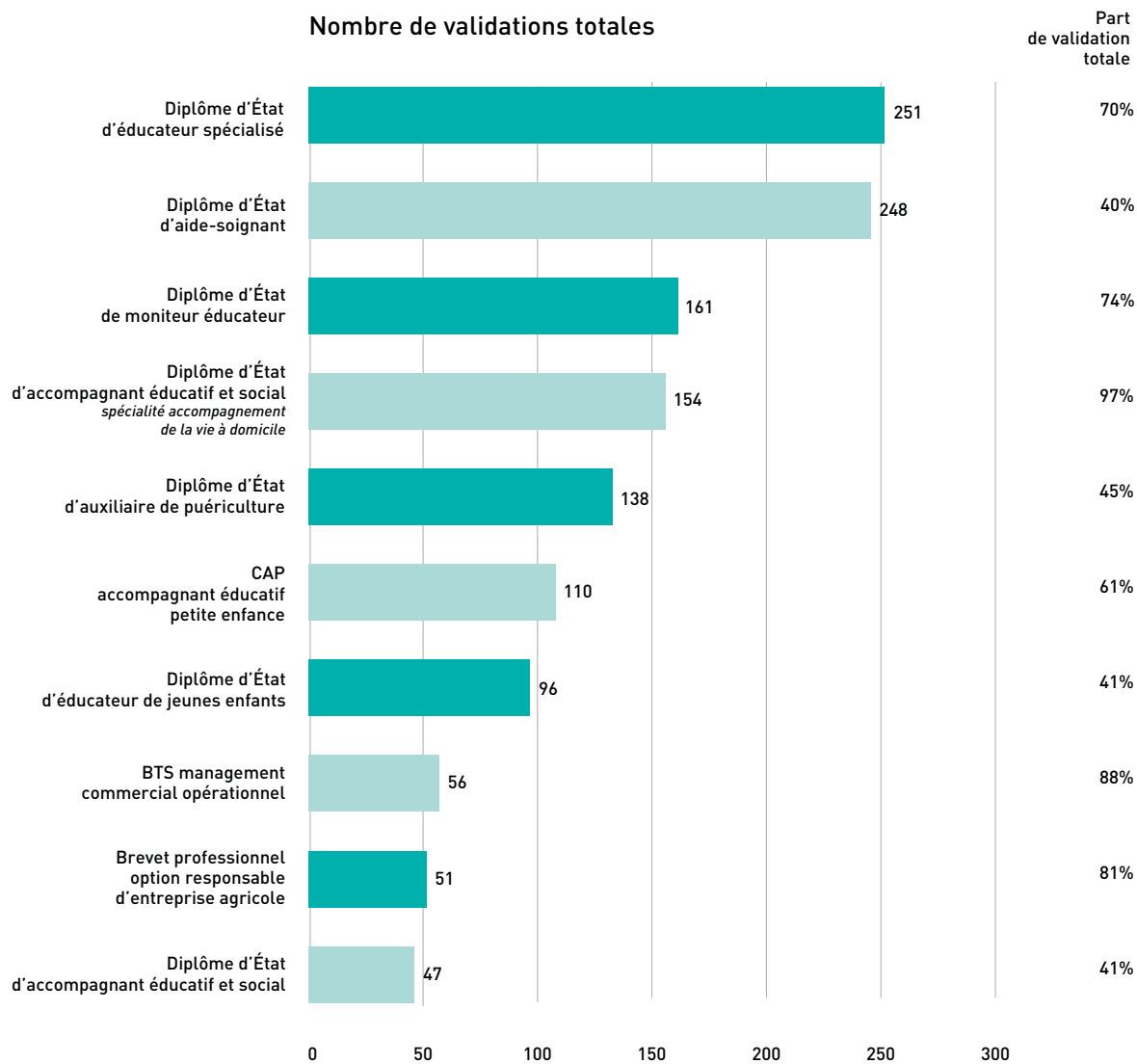
	Validation totale	Validation partielle	Aucune validation
Académie de Clermont	67%	25%	8%
Académie de Grenoble	67%	21%	12%
Académie de Lyon	68%	23%	9%
Agriculture	74%	21%	4%
Enseignement supérieur*	87%	12%	1%
Jeunesse et Sport	33%	19%	48%
Sanitaire et Social	49%	41%	10%
Travail	87%	8%	6%
Autres certificateurs	75%	21%	4%
TOTAL	62%	28%	10%

* regroupe les Universités (sauf Lyon 1), VetAgro Sup, le CNAM et les grandes écoles.

Des disparités remarquables de taux de validation persistent entre certificateurs. Le taux de validation totale varie de 87% pour les titres professionnels du Ministère du travail ou pour l'Enseignement supérieur à 33% pour Jeunesse et Sport.

LES RÉSULTATS : LA VALIDATION TOTALE RESTE MAJORITAIRE ET CENTRÉE SUR LE NIVEAU 4 DE CERTIFICATION

> Top 10 du nombre de certifications les plus présentées en jury et validées totalement



Note de lecture : En 2022, le Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé a été présenté 251 fois en jury et validé en totalité dans 70% des cas.

ANNEXE : ORGANISMES CERTIFICATEURS RÉGIONAUX AYANT CONTRIBUÉ À CETTE PUBLICATION

Certificateurs membres de la plateforme Auvergne-Rhône-Alpes :

- Les dispositifs académiques de validation des acquis (DAVA) des académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon
- Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Auvergne-Rhône-Alpes
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes
- Direction régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES)
- Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes
- Université Clermont Auvergne
- Université Grenoble Alpes
- Université Lumière Lyon 2
- Université Jean Moulin Lyon 3
- Université Jean Monnet Saint-Etienne
- Université Savoie Mont Blanc

Certificateurs non-membres de la plateforme Auvergne-Rhône-Alpes :

- Hécate Formation
- Institut Vatel
- ANFA
- GRIM Edif
- CRP l'Englennaz
- Institut CREAD
- Vet'Agro Sup
- Groupe INP
- ISARA
- ENSATT
- ENSSIB
- IDRAC
- ESC Clermont
- SIGMA Clermont
- SUP de COM
- APTIM



Via Compétences

CARIF OREF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
État - Région - Partenaires Sociaux

**Avec Via Compétences,
restez informés toute l'année :**



Le site des professionnels de l'orientation, formation, emploi :
www.via-competences.fr



Abonnez-vous aux newsletters (mensuelle, hebdo, veilles) :
www.via-competences.fr/suivez-nous/newsletter/